

démettre de ses fonctions de Président-Général, dans l'exercice desquelles il n'a cessé de rendre à l'association les services les plus signalés.

L'assemblée, repassant ensuite à l'ordre du jour, l'assistant-secrétaire, M. F. X. Larrivée, donna lecture des procès-verbaux des assemblées générales, régulières et spéciales, tenues au cours de l'exercice finissant, 1897-98. Ces procès-verbaux, ayant été unanimement ratifiés, le Secrétaire général donna lecture de son rapport annuel.

Dans ce rapport du Secrétaire général sur les opérations du dernier exercice et les perspectives du prochain, lequel rapport fut reçu aux applaudissements unanimes, on trouve des chiffres fort édifiants sur les développements remarquables pris par L'Union Franco-Canadienne. Nous estimons devoir en relever ici quelques-uns.

Au delà de dix-huit cents aspirants ont sollicité leur admission dans L'U. F.-C., depuis le 1er octobre 1894, date de sa fondation. Sur ce nombre, elle conserve douze cents membres en règle, par suite de la proportion ordinaire des renoncements dans les associations de ce genre et les compagnies d'assurance régulière. Ses certificats de dotation étant de \$250, \$500 ou \$1,000, la moyenne en est de 621½ porteurs d'un certificat de \$1,000. Sa réserve actuelle étant de \$6,156,72, le crédit proportionnel de chacun de ses adhérents dans cette réserve se trouve être de \$994. En 1888, quatorze ans après sa fondation, l'Ordre indépendant des Forestiers n'offrait encore un crédit proportionnel, dans la réserve, que de \$9,98, pour chacun de ses membres. Durant le prochain exercice, L'Union Franco-Canadienne en supposant qu'elle ne conserve que le nombre de sociétaires qu'elle compte actuellement — et cela n'est guère probable, vu qu'elle recrute présentement environ deux cents adhérents par mois — encaissera près de quinze mille piastres de contributions de toutes sortes. Une garantie supplémentaire de dix mille piastres a été souscrite par quelques-uns de ses membres les plus en vue ; de sorte qu'elle pourra compter sur tout près de trente mille piastres pour faire face à ses obligations, au cours de l'exercice 1898-99.

Elle a pris aussi les moyens de mettre légalement sur un pied de parfaite efficacité sa Caisse des Malades, par différents amendements lui créant une position semblable à celle de L. O. I. F.,